



Ref : CFVU2022/22-0411

CFVU DU 07 AVRIL 2022

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES, CAMPAGNE 2022.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 07 avril 2022 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé que :

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS 2022/2023*

Informations : **Pour les bacheliers :** Résultats du bac 1^{er} groupe : 05/07
Pour les réinscriptions : Résultats 1^{ère} session : 25/05
Résultats 2^{ème} session : 13/07
Rentrée : Le 05/09
Début des cours : 12/09

ETAPES	DATES
1	Inscription en ligne (IAWEB) et paiement du 01 au 22/07 et du 22/08 au 09/09 <i>Bacheliers 2022: Inscription selon le calendrier Parcoursup</i> <i>Masters 1 : Inscription obligatoire :</i> - <i>du 1^{er} au 8 juillet pour les candidats ayant eu une réponse d'admission positive avant le 24 juin</i> - <i>jusqu'au 22 juillet pour les réponses entre le 24 juin et le 13 juillet</i> - <i>jusqu'au 31 août pour les réponses entre le 14 et le 22 juillet.</i> <i>En cas de non inscription selon le calendrier ci-dessus, la place en master sera attribuée à un autre candidat.</i>
2	Dépôt des pièces justificatives en ligne (PJWEB): du 01 au 22/07 et du 22/08 au 16/09 ⁽¹⁾ ⁽¹⁾ <i>Les étudiants qui n'auront pas fourni leur notification de Bourse avant le 19/09 seront considérés comme non-boursier. Ils devront s'acquitter de la totalité du paiement.</i>
3	Inscriptions pédagogiques en UFR voir calendrier et procédure selon la formation

Toute inscription non payée et/ou incomplète (pièces justificatives non transmises) sera annulée le 07/10.

Toute demande d'inscription effectuée hors délai ou hors procédure revêt un caractère dérogatoire et doit être instruite par la Direction de la Scolarité (Date limite de dépôt de la demande : 07/10)

* En application des dispositions de l'article D. 612-6 du code de l'éducation, les périodes et modalités des opérations d'inscription sont fixées par le chef d'établissement.

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LE CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES, CAMPAGNE 2022.**
- **Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 11/04/2022.**

Nombre de membres présents	20
Nombre de membres représentés	9
Nombre d'abstentions	
Nombre de suffrages exprimés	29
Nombre de votes pour	29
Nombre de votes contre	

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé
Lionel LARRÉ.